

Objets trouvés

- Lunettes de soleil, bordeaux foncé, avec des verres correcteurs
- Lunettes de vue « ART IS TRUTH » noires
- Un trousseau de 4 clefs dont une longue
- Un trousseau de 5 clefs dont une longue avec un porte-clefs « cross du Figaro »
- Une clef avec pompon en lanières rouges et une étiquette verte « placard salle danse »
- Une petite clef seule
- Une petite clef seule
- Une petite clef seule
- Une clef de voiture BMW
- Une clef de voiture CITROËN
- Une autre clef avec un porte-clefs « mini carte de fidélité WELDOM » et 2 perles sur mousqueton chaînette.

ÉTAT CIVIL 2017/2018

Naissances
 JULIEN Thibaut
 KABORE Mathis
 REQUERO Eléonore
 RIBEYRE Lila

Décès
 BERGOUGNOUX Huguette
 BLANC Mickaël
 BOURRIER Guy Paul
 GALOT Robert
 MERGOIL Odette, Madeleine
 PLANCHETTE Marie

Ours

ont participé à ce numéro :
Textes :
 Julien VIZADE, Sandrine ROUX,
 Franck NOËL-BARON, Alain
 CHAZAL, Jean-Paul PASCAL, Robert
 JOUMARD, Evelyne SAURET, Annie
 PAGE.

Photos : Alain CHAZAL, Jean-Paul
 PASCAL, Jean-Marc GOGUELY,
 Robert JOUMARD, Annie PAGE.

Conception graphique
 Véronique Béné / vivadesign.fr
Impression :
 Imprimerie Phil'Print

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Toutes les Françaises et tous les Français âgés de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie.
 Le recensement est obligatoire et doit avoir lieu entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant cette date (exemple : né en janvier... jusqu'à fin avril). Si cela n'est pas fait, il est possible de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Toute personne qui acquiert la nationalité française avant ses 25 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile.
 Le recensement citoyen est OBLIGATOIRE car il permet d'être convoqué à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). L'attestation de participation à la JDC est OBLIGATOIRE pour passer tout diplôme, concours ou examen soumis au contrôle de l'Etat (exemples : baccalauréat ou permis de conduire).

Pour effectuer son recensement, deux possibilités :
 - en Mairie aux horaires d'ouverture
 - en ligne sur service.public.fr
 Les pièces justificatives à fournir sont :
 - carte nationale d'identité ou passeport
 - livret de famille

En cas de demande par internet ces pièces devront être numérisées.
 L'attestation de recensement est UNIQUE, aucun duplicata ne peut être délivré par la Mairie.

Informations complémentaires

Etre recensé dans les temps permet l'inscription d'office sur les listes électorales.
Le service national n'est pas supprimé, il n'est que suspendu. Afin que les fichiers des armées soient à jour, au cas où, un jour, il y ait besoin d'appeler les Français sous les drapeaux, le jeune doit mettre à jour sa situation jusqu'à ses 25 ans : changement d'adresse, diplôme, entrée dans la vie active, mariage, enfants. (Par exemple le titulaire d'un diplôme en mécanique aurait plus sa place en mécanique que le titulaire d'un diplôme en soins etc.)
 Aujourd'hui la France a une armée de métier, les différents corps des armées seront présentés au jeune lors de la JDC.
 Lors de la JDC des tests de connaissance de la langue française ont lieu afin d'identifier les jeunes en difficulté, il ne s'agit pas de les stigmatiser mais de pouvoir les orienter vers des organismes qui pourront leur venir en aide. ■

Agence de l'eau

Sur vos factures d'eau, vous retrouvez une ligne « LUTTE CONTRE LA POLLUTION ». Cette redevance perçue par notre Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Auteyrac est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'une recette fiscale environnementale prélevée auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité.
 Les Agences de l'Eau redistribuent cet argent sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux ou protéger les captages d'eau potable.

Ainsi pour les années 2017 et 2018, le SE2A a sollicité des aides de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à plusieurs reprises pour des montants de 34 000 € en 2017 et 38 000 € en 2018 afin de subventionner des réfections de conduite, des modernisations de réservoir

avec système de télésurveillance ainsi que la protection du périmètre de captage de la source de Chantuzier.
 La commune de Chanteuges a également sollicité la participation de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE pour la réfection du réseau d'assainissement du bourg et pour la construction d'une nouvelle station d'épuration. Ainsi nous avons pu obtenir un subventionnement à hauteur de 30 000 € pour le réseau et 106 000 € pour la station.

Informations tarifaires 2018 (Tarifs HT avec une TVA à 5.5 %)
 • Abonnement d'eau compteur standard : 46 €
 • Abonnement d'eau gros compteur : 70 €
 • Eau 1^{ère} tranche 0 à 200 m³ : 0.90 €/m³
 • Eau 2^e tranche 200 à 500 m³ : 0.79 €/m³
 • Eau 3^e tranche + de 500 m³ : 0.61 €/m³ ■



Les principaux travaux prévus cette année.

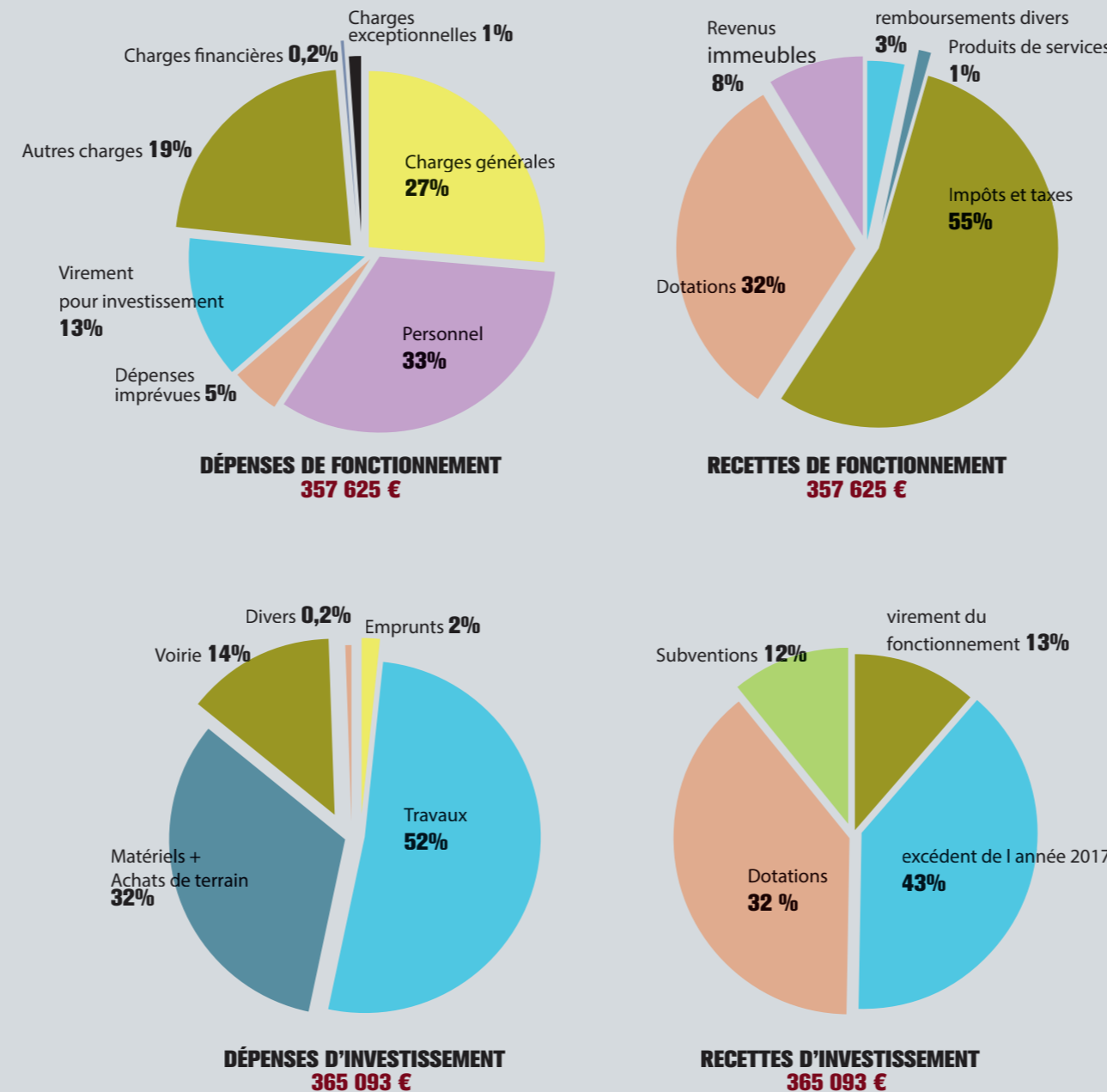
- Remise en herbe du cimetière.
- Pose de nouvelles fenêtres et de volets aux bâtiments communaux de l'abbaye.
- Réaménagement de la mairie avec création d'un local d'archives.

Le volet assainissement

Le principal poste de dépenses sera cette année sur la rénovation du réseau d'assainissement du bourg pour la somme de 110 000 euros et la construction d'une nouvelle station à Larma pour un cout estimé à 360 000 euros. Deux lagunes seront curées cette année pour un coût de 25 000 euros et les deux autres seront vi-

dangées l'an prochain.
 La commune remercie les deux agriculteurs qui ont mis à disposition leur terrain pour l'épandage des boues.
 Les subventions obtenues, soit respectivement 136 000 euros de l'agence de l'eau ; 118 000 euros de la région et 91 000 euros du département permettent un financement supérieur à 70 % ■.

Budget 2018 Fonctionnement : 357 625 € en dépenses et recettes Investissement : 365 093 € en dépenses et recettes



Micro-centrale
page 4



Le passé minier
page 4



Budget communal
page 5



Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information été 2018 / n°14

Courir, grimper, se confronter au risque, le maîtriser... Autant d'activités indispensables au développement des enfants. C'est pourquoi un nouveau terrain de jeux a vu le jour au lotissement de la Bastide (ouvert à tous les enfants de la commune), nouveau terrain qui fait la part belle à l'imagination et au sens du défi.



L'air de rien, avec quelques planches, des cordes et un toboggan, les enfants développent leur imaginaire. Pour l'immense majorité de nos enfants, le temps des roulades dans les foins, des barrages et des cabanes est révolu : les trois quarts d'entre eux vivent désormais en milieu urbain. Entre les écrans, l'école et les activités extrascolaires, rares sont désormais les moments où l'enfant est autonome, sans le contrôle d'un adulte, libre de rêvasser, de bricoler, de ne rien faire ou de préparer une quelconque « bêtise ».

Escalade, parcours, toboggan... en avant !

Un enfant joue, donc il est livré à lui-même, où qu'il soit dans le monde, il court, se cache, trafique avec la nature, imite les adultes.
 En apparence futiles, ces activités sont « fondamentales pour le développement physique, intellectuel, social et affectif des enfants. En jouant à ces jeux, l'enfant développe ses capacités psychomotrices et continue l'exploration de son corps. Ils sont aussi importants pour la socialisation. A travers ces activités, le petit apprend aussi à partager des moments avec ses camarades et à respecter les règles.



Alors nous comptons sur vous tous Chanteugeois et Chanteugeoises, petits et grands, parents et grands-parents pour faire vivre ce nouvel espace d'aventures tout comme l'aire de jeux de l'esplanade de la gare pour nos bambins ! ■

Edito

En ces premiers jours d'été, et malgré le temps pluvieux, nous avons beaucoup de plaisir à vous informer sur la vie communale. Vous découvrirez l'implication du conseil municipal pour mener à bien les activités et les projets pour l'attractivité de notre commune : contribuer au mieux vivre ensemble et favoriser la qualité de vie. De nombreux chantiers sont en cours, ou vont débiter. Ils concernent des travaux d'assainissement, avec la réfection des réseaux du bourg, et la construction d'une nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Larma ». Le réaménagement de l'accueil de la mairie avec la reconstruction d'un local dédié aux archives.

A l'automne, pour satisfaire aux nouvelles contraintes environnementales concernant l'interdiction du désherbage chimique, nous allons procéder à l'engazonnement total des allées du cimetière.

Divers travaux ont eu lieu et notamment la réfection d'un chemin le long de la Desges au « Moulin Bleu » et une modification du réseau d'eaux pluviales à Bourleyre. Ce redimensionnement du réseau a porté ses fruits évitant les grosses inondations dans les rues lors de ce dernier printemps pluvieux que l'on vient de vivre.

Nos enfants non pas été oubliés puisque nos agents municipaux ont installé des jeux sur le communal de la Bastide.

Vous aurez aussi un aperçu du budget pour 2018. Il va permettre d'assurer des services de qualité ainsi que la mise en œuvre de ces projets. Ce budget est équilibré sans hausse de l'impôt et cela depuis plus de 15 ans. Ces éléments financiers nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et de s'engager sur le développement que nous souhaitons pour les prochaines années.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour remercier nos associations dynamiques, qui œuvrent chaque année pour le bien de tous, ainsi que les jeunes gens de la commune qui perpétuent la tradition « des conscrits » pour la fête de Pentecôte. Ils sont parfois un peu bruyants... Mais rappelons-nous notre jeunesse... et puis deux jours dans l'année pour faire revivre cette tradition de la fête du « Fouai » vaut bien de supporter un peu ces quelques dérangements.

C'est bien ensemble, tous ensemble autour de l'intérêt général que nous inscrivons notre ambition de servir la commune.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été. FRANCK NOEL-BARON



UNE NOUVELLE APPROCHE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la loi de transition énergétique interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytosanitaires autres que des produits Bio-contrôles ou à faible risque pour l'entretien des espaces verts et voiries.

La mise en place de cette loi impose donc de repenser les méthodes d'entretien en sélectionnant la ou les techniques alternatives les plus adaptées à chaque situation. Le choix doit tenir compte d'un certain nombre de critères : la surface à entretenir, les ressources en main d'œuvre, le budget alloué, l'orientation environnementale, le niveau d'exigence.

Coûts annuels étudiés par la société Naturalis :
- tonte 0,36 euros /m²
- produits bio-contrôle 0,56 euros/m²
- thermique 1,2 euros/m²
- eau chaude 1,44 euros /m²
- binette 2,4 euros /m²

Sur la commune de Chanteuges l'entretien des espaces verts se fait essentiellement à

l'aide de tondeuses et débroussailluses. Une exception cependant pour les terrains de boules et le cimetière, l'utilisation de produits étant encore autorisée.

Concernant le cimetière un engazonnement sur les allées latérales ainsi qu'un goudronnage sur l'allée principale de la partie ancienne sont programmés à l'automne. Un drainage de la partie sud sera également effectué.

Pour les terrains de boules des produits Bio contrôlé continueront à être utilisés. La propreté d'un village c'est l'affaire de tous, même si à Chanteuges nous nous efforçons de nettoyer partout. L'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales stipule que c'est aux riverains de nettoyer devant leur propriété. ■

ADRESSAGE

La dénomination des rues, (nouvelle pour certains villages) ainsi que la numérotation des habitations sont terminées, la poste travaille à faire enregistrer ce listing dans le centre approprié pour que chaque maison devienne un point GPS et acquière ainsi une précision géographique efficace !

Le conseil municipal a validé le devis pour la communication des nouvelles adresses aux habitants.

Un employé de la poste se présentera à votre domicile et remettra à chaque habitant de la commune :
- l'attestation de modification d'adresse (signée par le maire) et sa lettre d'accompagnement
- le guide de communication de

la nouvelle adresse (démarches à accomplir auprès des organismes pour communiquer la nouvelle adresse)
- plusieurs cartes de communication d'adresse
- et la plaque numéro à apposer (opération qui sera faite par les employés municipaux pour les personnes en difficulté).

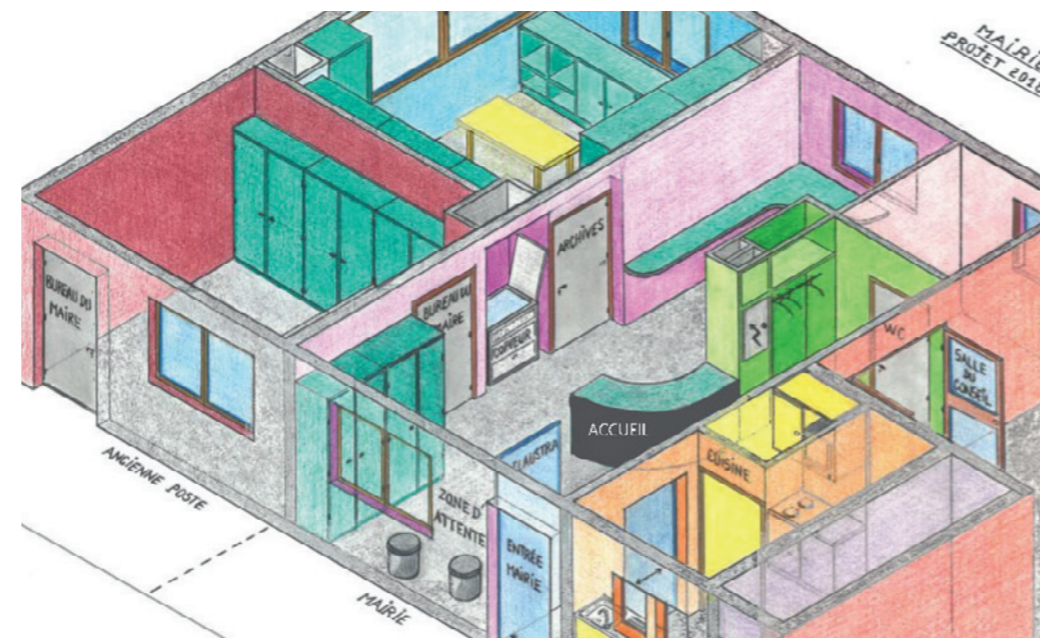
L'achat de la plaque numéro est à la charge de la commune. ■

RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Nous avons décidé de créer une salle des archives digne de ce nom à la place de l'ancienne poste. En effet les archives sont actuellement stockées au grenier et non classées. Nous en profiterons pour rénover la partie accueil de la mairie afin de la rendre plus spacieuse, plus confidentielle et donc plus agréable.

Le coût de ce projet, aux alentours de 70 000 euros, sera financé en partie par une subvention du conseil départemental à hauteur de 20 000 euros.

Ci-dessous le dessin du projet proposé par l'architecte et choisi par les élus. ■



RÉPARATION DU CHEMIN AU MOULIN BLEU

Le chemin qui part du moulin bleu pour rejoindre le chemin de la Prade était dans sa première partie (environ 50 m) totalement impraticable. Les eaux de ruissellement qui descendent de la forêt se rassemblaient dans le fossé, qui s'était élargi au fil des années au détriment du chemin déjà fort étroit.

Côté droit, il est bordé par un mur en pierres

bâties, rendant son élargissement impossible. La seule solution restante était de canaliser le fossé, au moyen de tuyau PVC. La haie devenue également imposante a été nettoyée et ainsi ce chemin redevient praticable aux riverains qui exploitent les terrains, mais aussi aux promeneurs qui pourront désormais boucler leur circuit, fort agréable, de la cambuse au moulin bleu.



Collecte des eaux pluviales à Bourleyre



Le passage du tour de France dans le village de Bourleyre en 2017 a engendré la réfection prématurée de l'enrobé sur la départementale. L'occasion était donc trouvée pour mettre en œuvre des travaux de collecte des eaux ruisselantes qui avaient fait de nombreuses inondations sur le village.

Les travaux furent conduits en deux tranches : la première par l'entreprise MARQUET, pour couper la départementale et mettre en place des buses de 500 au niveau du premier virage en haut de Bourleyre et au niveau de l'hôtel jusqu'au jardin PORTAL ; la deuxième par les employés pour réaliser une tranchée à travers le pré du même propriétaire afin de conduire ces eaux jusqu'au ruisseau au fond du village.

En même temps Nicolas PORTAL créait, dans sa parcelle au-dessus du village, un fossé qui renvoie l'eau du côté de l'Allier.

Ces travaux conjugués ont prouvé leur efficacité en apportant une nette amélioration lors des pluies abondantes ou orageuses du mois de mai. ■



Projet de microcentrale : suspendu

Le projet de la Communauté de communes d'une microcentrale hydraulique à la place des moulins du bourg est pour le moment suspendu. Les travaux ont été arrêtés fin novembre dernier à la demande de la sous-préfète et n'ont pas repris. Depuis, plusieurs articles sur le sujet sont parus dans la presse nationale, notamment une tribune du Monde signée notamment par Yann Arthus-Bertrand, « dossier dans Charlie Hebdo et un article dans Terre Sauvage ».

Trois habitants la commune de Chanteuges et cinq associations (Fédération de pêche, Chanteuges Préservation du

Patrimoine, SOS Loire Vivante - ERN France, Allier Sauvage, AAPPMA de la basse Desges) ont introduit fin février auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand et par le biais de leur avocate, Corinne Lepage, un recours en annulation contre les décisions de la Direction départementale des territoires actant de l'existence et de la consistance du droit d'eau qui est à la base du projet.

Un riverain du bourg a plus récemment porté plainte contre X pour emprise irrégulière : il apparaît en effet qu'une grande partie des travaux ont été réalisés sans autorisation sur des terrains privés ; c'est le cas au centre du bourg, mais aussi entre autres du dégrilleur et du déver-

soir construits à mi-chemin entre la Cambuse et le bourg. Pour faire respecter les droits des riverains, les limites du béal ont été matérialisées en février à l'aide de rubans, que l'arrivée du bétail au printemps a cependant détruits.

Fin mai, la Communauté de communes a décidé de souscrire un emprunt de 800 000 € sur 25 ans pour financer le projet, y compris 261 000 € déjà dépensés. Elle envisage cependant que le projet ne soit pas mené à terme. Il est vrai que le ministre de la transition écologique a demandé au préfet de recevoir le président de la Communauté de communes « pour revoir ou renoncer à son projet compte tenu des difficiles questions juridiques qu'il pose »... ■

LE PASSÉ MINIER DE CHANTEUGES

La commune de Chanteuges présente un passé minier notable à travers de nombreux travaux conduits dans le cadre des concessions des mines.

D'une part la présence d'antimoine sur Fromenty est connue depuis 1640. Elle ne concerne à priori qu'un filon vertical.

En 1747 une mine est ouverte près de Bouchy (aujourd'hui Le Bouchet) elle restera en exploitation jusqu'en 1762.

En 1836, puis en 1852 de nouvelles concessions sont obtenues. Elles seront renoncées en 1922. Cette exploitation a toujours été de faible importance et menée par des moyens artisanaux. Il existe un seul plan de travaux qui ressemble à un croquis imprécis.

Entre 1842 et 1846 la production est estimée à 52 tonnes de stibine*.

D'autre part la concession de Chadernac pour la houille a été instituée par décret en 1849. Elle s'étend sur les communes de Langeac et de Chanteuges (ancien puits de Vaurette). C'est en 1966 qu'un décret annule les différentes concessions.



Dans le cadre de ses responsabilités en matière de mines, l'état a fait réaliser un inventaire des aléas miniers résultant de l'activité passée. La surveillance des effondrements en surface n'est pas à exclure à différents endroits identifiés, la prescription de mesures d'interdiction d'occupation du sol peut être envisagée. Ces aléas génèrent des risques de sécurité publique, environnementaux voire sanitaires. ■

* Minéral du sulfure d'antimoine avec cristaux bleu-gris connu depuis l'antiquité dans la composition de cosmétiques et de médicaments. Ensuite utilisée dans l'imprimerie et la céramique. De nos jours utilisée dans les alliages, en pyrotechnie, dans l'industrie textile, la fabrication du caoutchouc verrerie, en médecine.